



Strasbourg, 25 mai 2016
PC-CP/docs 2016/PC-CP(2016)5F

PC-CP (2016) 5

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

12^e réunion du Groupe de travail

Strasbourg, 11-13 mai 2016

RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION

**Document établi par la Direction générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

RÉSUMÉ

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a pris note des informations fournies par Ivan Koedjikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, concernant les derniers développements des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice pénale et plus précisément en rapport avec les réfugiés, les flux migratoires, les combattants terroristes étrangers de retour et la radicalisation ;
- a pris en compte les informations fournies par Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal, concernant la récente réunion du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), notamment les observations relatives au projet de structure du Guide sur la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- a pris note des informations fournies par Carlo Chiaromonte sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du CODEXTER, plus particulièrement concernant les travaux prévus en relation avec la nouvelle Convention sur les infractions liées à la propriété culturelle, ainsi que sur les décisions à prendre lors de la 126^e session du Comité des Ministres (18 mai 2016, Sofia), en particulier la décision d'inviter les Etats membres à diffuser largement les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- s'est félicité du travail accompli par les experts scientifiques entre la dernière et la présente réunion du Groupe de travail du PC-CP, a examiné le projet de Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent et a formulé quelques observations et propositions de modifications et d'ajouts au texte ;
- s'est félicité du travail accompli par l'expert scientifique, a examiné le projet révisé du texte de la Recommandation relative aux Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté (SMC) et a apporté ou formulé quelques modifications et propositions supplémentaires y relatives ;
- s'est félicité du travail accompli par le Comité de rédaction, a examiné le projet de Livre blanc sur la surpopulation carcérale et n'a formulé aucune observation ou proposition de modifications spécifiques au texte. L'examen du document a mis en évidence l'importance de ressources financières suffisantes pour les administrations pénitentiaires et la nécessité de recourir davantage à la libération conditionnelle pour mieux préparer la libération et éviter les effets négatifs d'une peine d'emprisonnement longue ;
- a examiné le programme et l'organisation de la 21^e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (juin, Zaandam, Pays-Bas), a pris des décisions en ce qui concerne l'organisation des sessions plénières et des ateliers et la répartition des tâches y afférentes entre ses membres, ainsi qu'en ce qui concerne la préparation des conclusions et le suivi de la Conférence et a convenu de la participation à la Conférence de Rob Canton, expert scientifique, afin de faire le point sur les observations et les propositions des participants en rapport avec le projet de Règles européennes sur les SMC ;
- a pris note des informations fournies par Givi Mikanadze sur une récente étude relative à la surpopulation carcérale conduite dans quatre pays du Partenariat oriental dans le cadre du projet régional UE-Conseil de l'Europe « Promotion de réformes dans le système pénitentiaire (passage d'une approche punitive à une démarche axée sur la réinsertion) » au titre du Cadre de programme de coopération ;
- a désigné une de ses membres, Nathalie Boissou, rapporteure sur les questions de genre ;
- a approuvé la proposition formulée par un de ses membres, Nikolaos Koulouris, de réaliser une étude sur les travaux du PC-CP et a décidé de revenir sur cette question lors de sa prochaine réunion en septembre 2016 ;
- a pris des décisions concernant le projet d'ordre du jour de sa réunion de septembre, à savoir l'examen des thèmes du sport en prison et du traitement des délinquants sexuels dans les prisons et dans la communauté ;

- a pris note des dates d'une réunion des correspondants nationaux SPACE (7-8 novembre 2016, Strasbourg) ;
- a rappelé à ses membres les dates de ses prochaines réunions en 2016, à savoir la réunion de son Groupe de travail du 26 au 28 septembre 2016 et sa réunion plénière du 19 au 21 octobre 2016.

Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 12^e réunion à Strasbourg du 11 au 13 mai 2016 sous la présidence de M. Vivian Geiran et la vice-présidence de M. Jörg Jesse. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II au présent rapport.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. L'ordre du jour est adopté (voir l'annexe I). L'ordre des travaux est également approuvé.
2. M. Ivan Koedjnikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, informe les participants des derniers développements des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice pénale et plus précisément en rapport avec les réfugiés, les flux migratoires, les combattants terroristes étrangers de retour et la radicalisation.
3. M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal, informe les participants, de la récente réunion du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), notamment des observations relatives au projet de plan du Guide sur la radicalisation et l'extrémisme violent.
4. M. Chiaromonte les informe en outre de l'ordre du jour de la prochaine réunion du CODEXTER, des travaux prévus en relation avec la nouvelle Convention sur les infractions liées à la propriété culturelle, ainsi que des décisions à prendre lors de la 126^e session du Comité des Ministres (18 mai 2016, Sofia), en particulier la décision d'inviter les Etats membres à diffuser largement les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent).

II. Rapport sommaire de la 11^e réunion plénière du PC-CP [document PC-CP (2016) 1]

5. Le PC-CP examine le rapport sommaire de la réunion susmentionnée et n'a aucun commentaire à faire.

III. Points pour information

6. Les participants prennent note des informations fournies par le Secrétariat concernant les délais prévus respectivement pour la rédaction du Guide sur la radicalisation, la finalisation du projet de Recommandation relative aux Règles européennes sur les SMC et l'approbation du projet de Livre blanc sur la surpopulation carcérale.

IV. Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent (EV)

7. Les participants saluent la qualité et la somme du travail accompli par les trois experts scientifiques et le Secrétariat entre la réunion précédente et la réunion actuelle, et prennent note de la structure révisée et du contenu du document.
8. Les membres proposent que le document mette davantage en exergue le rôle et le travail des services de probation. Un des membres soulève la question de l'insuffisance de la formation dispensée au personnel dans certains pays où la formation initiale du personnel pénitentiaire de première ligne ne s'étend que sur quelques semaines alors que ce personnel est soumis à des exigences élevées en matière de sécurité, maintien de l'ordre, réadaptation, identification des détenus vulnérables et radicalisés, etc. Il est donc proposé de souligner l'importance de la formation du personnel pénitentiaire. En règle générale, les agents de probation doivent posséder un diplôme universitaire jusqu'au niveau de la maîtrise – souvent inclusivement, ce qui n'est pas le cas pour le personnel pénitentiaire, au sein duquel des personnes dépourvues de l'éducation et de la formation nécessaires sont souvent recrutées et chargées de tâches difficiles.
9. Il est aussi proposé de renforcer le volet de la formation consacré au dépistage des extrémistes violents et des sujets radicalisés parmi les délinquants.
10. Un des membres fait remarquer qu'il n'existe à ce jour pas de règles ou directives claires sur le traitement des délinquants extrémistes violents ou radicalisés par les services de probation, même pour des questions telles que les visites à domicile, ainsi que sur les entretiens avec ces personnes et la manière de travailler avec leur famille qui est souvent une famille élargie au sein de laquelle des cousins, oncles et grands-parents peuvent exercer une influence positive négative.
11. Il est proposé d'expliquer la sécurité dynamique dans la partie introductive du document ainsi que la structure et la logique du texte, d'inclure des études de cas et soit de lier les différents chapitres par une

phrase pertinente soit de supprimer tous les liens si une telle phrase n'existe pas entre toutes les parties du texte.

12. Il est décidé qu'après quelques modifications mineures d'ordre linguistique le texte sera adressé dans sa version actuelle à la plénière du CDPC en juin 2016 et qu'une révision approfondie du texte commencera à l'automne (sachant que son adoption par le CDPC est prévue pour juin 2017).

V. 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (Zaandam, 14 et 15 juin 2016, Pays-Bas)

13. Les participants examinent le projet de programme de la Conférence, prennent note des informations fournies par le Secrétariat sur le stade de l'organisation auquel elle se trouve et examinent la répartition des tâches pendant et après la Conférence.
14. Il est décidé que les membres qui n'animeront pas d'ateliers spécifiques aideront leurs collègues à prendre des notes et à résumer les débats en vue de préparer l'allocution du président de la Conférence à la séance de clôture.
15. Il est aussi décidé que la répartition des tâches pendant l'examen, en petits groupes, du projet de Règles européennes sur les SMC sera déterminée à un stade ultérieur, une fois qu'on aura une idée claire du nombre de participants et de leur répartition entre les groupes par langue et par pays. Par ailleurs, il est jugé nécessaire que Rob Canton prenne part à la Conférence afin de disposer d'informations de première main sur les observations et les propositions des participants concernant la révision du document.
16. Pour les besoins de la Conférence, le projet de Recommandation relative aux SMC sera traduit dans les autres deux langues de travail, à savoir le français et le russe (son commentaire sera lui disponible en anglais uniquement).
17. Il est enfin décidé que tous les modérateurs contacteront les intervenants de leur atelier en temps utile avant la Conférence afin d'organiser au mieux les discussions.

VI. Projet de Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté

18. Les membres du Groupe de travail du PC-CP remercient M. Rob Canton, expert scientifique, pour la qualité du commentaire relatif à chaque règle qu'il a rédigé avant la réunion et qui a facilité la lecture et la compréhension du texte.
19. Les membres du Groupe de travail PC-CP examinent le projet de texte et son commentaire et formulent un certain nombre de suggestions de modifications supplémentaires. Il est décidé que le projet révisé doit être prêt en anglais pour la Conférence dans un délai d'une semaine après la réunion.

VII. Projet de Livre blanc sur la surpopulation carcérale

20. Les participants examinent le projet révisé de Livre blanc. Ils approuvent le document, de bonne qualité, et les mesures de suivi proposées dans sa partie finale en vue d'assurer la diffusion la plus large possible du texte dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.
21. Aucune suggestion spécifique de modifications n'est formulée, mais certains membres soulignent que le document pourrait souligner davantage l'importance du recours à la libération conditionnelle. Des études récentes ont montré que les peines d'emprisonnement supérieures à 4 ans non seulement contribuent à une perte de capacité mais ont aussi une incidence négative sur les perspectives de réadaptation et de réinsertion.
22. En outre, à propos du calcul de l'espace dans les prisons, il a été souligné que des normes communément acceptées par toutes les institutions (organismes de prévention, judiciaires et de surveillance du respect des droits de l'homme) doivent être établies pour éviter les ambiguïtés. A ce sujet, il a été relevé qu'il peut arriver que dans un même pays l'espace soit calculé de façon différente d'un établissement pénitentiaire à un autre, ce qui sape la comparabilité des données.
23. On a aussi fait remarquer qu'aucune mesure proposée en vue de lutter contre la surpopulation carcérale n'est viable sans la garantie de ressources financières suffisantes, et il est proposé d'adresser le Livre blanc à la Commission européenne.

24. Les participants reçoivent une copie et prennent note des informations fournies par Givi Mikanadze sur une récente étude relative à la surpopulation carcérale conduite dans quatre pays du Partenariat oriental dans le cadre du projet régional UE-Conseil de l'Europe « Promotion de réformes dans le système pénitentiaire (passage d'une approche punitive à une démarche axée sur la réinsertion » au titre du Cadre de coopération programmatique.

VIII. Questions de genre

25. Le Groupe de travail du PC-CP se compose de 9 membres élus, dont 3 femmes. Parmi les quatre experts scientifiques présents, deux sont des femmes. De plus, le Secrétaire du PC-CP est une femme. Sur les 20 participants de la réunion au total, 9 sont des femmes.
26. Au cours de la réunion, deux points sont soulevés en rapport avec le projet de Règles européennes sur les SMC : le fait de savoir s'il y a lieu de mentionner spécifiquement les besoins particuliers que les femmes peuvent avoir dans le contexte de l'exécution de SMC les visant en relation avec la garde de leurs enfants en bas âge et le fait que la majeure partie des agents de probation sont de sexe féminin, tandis que la plupart des personnes placées sous le régime de la probation sont de sexe masculin. Une des Règles (actuellement la Règle 79) insiste en particulier sur la non-discrimination en matière de sélection et de recrutement des agents, y compris sous l'angle de la parité des sexes. Cela pourrait poser problème dans certains pays où le recrutement est basé sur une épreuve écrite garantissant l'anonymat.
27. Le projet de Guide sur la radicalisation et le projet de Livre blanc ne soulèvent pas de questions de genre spécifiques, mais le premier mentionne brièvement les besoins spécifiques des femmes.

IX. Questions diverses

28. Le Groupe de travail du PC-CP approuve la proposition faite par un de ses membres, Nikolaos Koulouris, de réaliser une étude sur les travaux du PC-CP. Plusieurs sujets d'intérêt possibles sont proposés : justice réparatrice, délinquants sexuels et détenus étrangers. Faute de temps, il est décidé de revenir sur cette question lors de la prochaine réunion en septembre 2016 et de choisir un sujet à ce moment.
29. Le PC-CP décide d'inclure dans le projet d'ordre du jour de sa réunion de septembre les sujets suivants : le sport en prison et le traitement des délinquants sexuels dans les prisons et dans la communauté.
30. En outre, le Groupe de travail du PC-CP prend note des informations communiquées par le Secrétariat à propos d'un possible financement de petit montant de la Commission européenne aux fins du développement des statistiques SPACE, et note qu'une réunion des correspondants nationaux SPACE est prévue les 7-8 novembre 2016 à Strasbourg. Il est décidé qu'un de ses membres, Nikolaos Koulouris, représentera le PC-CP à cette réunion.

X. Dates des prochaines réunions

31. Le PC-CP rappelle que la prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra du 26 au 28 septembre 2016 et que sa prochaine réunion plénière se tiendra du 19 au 21 octobre 2016.

OoO

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion

2. Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Adoption of the summary report of the last meeting / Adoption du rapport sommaire de la dernière réunion

PC-CP (2016) 1
[English](#) / [Français](#)

4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat

CDPC-BU (2016) 2
[English](#) / [Français](#)

5. Handbook on radicalisation in prisons / Guide sur la radicalisation dans les prisons

PC-CP (2016) 2
English / [Français](#)

[Länder Working Party](#)
[Dealing with radical Islamist prisoners](#)

[PRI Roundtable December 2015](#)
(English only)

6. Review of the Recommendations and Resolutions in prison and probation fields / Examen des Recommandations et des Résolutions dans les domaines des prisons et de la probation

PC-CP (2014) 16 rev 2
[English](#) / [Français](#)

8. Organisation of the 21st Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services (2016, the Netherlands) / Organisation de la 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (2016, Pays-Bas)

[Draft programme](#)

9. Draft Recommendation on the European Rules on community sanctions and measures / Projet de Recommandation sur les Règles européennes concernant les sanctions et mesures appliquées dans la communauté

PC-CP (2015) 10 rev 3
[English](#) / [Français](#)

PC-CP (2016) 4
English / [Français](#)

10. White Paper on prison overcrowding / Livre blanc sur le surpeuplement carcéral

PC-CP (2015) 6 rev 7
[English](#) / [Français](#)

11. Any other business / Questions diverses

12. Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Valery BOYARINEV
Deputy Head, Legal Division of the Federal Penitentiary Service, Russian Federation

Artem KULINTSOV
Expert, Division of International Co-operation, Federal Penitentiary Service, Russian Federation

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU
CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Nathalie BOISSOU
Directrice des services pénitentiaires, Responsable du pôle relations internationales, Cabinet de la Directrice de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, France

Annie DEVOS
Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique

Vivian GEIRAN
Chair of the PC-CP
Director, Probation Service HQ, Ireland

Antanas JATKEVIČIUS
Senior Adviser, Legal Department, Chancellery of the Seimas (Parliament), Lithuania
Research fellow, Lithuanian Institute of Law

Joerg JESSE
Vice-Chair of the PC-CP
Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Germany

Attila JUHÁSZ
Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Hungary

Nikolaos KOULOURIS
Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)
President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, Switzerland

Nadya RADKOVSKA
Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Bulgaria

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Robert CANTON
Community and Criminal Justice, De Monfort University Leicester, United Kingdom

Christopher DEAN
Director, Identify Psychological Services Ltd, United Kingdom

Merel MOLENKAMP
Senior adviseur, RadarAdvies, The Netherlands

D. Elaine PRESSMAN, Ph. D.
Associate Fellow, International Centre for Counter-Terrorism (ICCT), The Netherlands

COMMITTEE OF EXPERTS ON TERRORISM / COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

Mats BENESTAD (*Apologised / Excusé*)
Adviser, Legal Affairs Department, Norwegian Ministry of Foreign Affairs

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Apologised/Excusé

MEXICO / MEXIQUE

Apologised/Excusé

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Apologised/Excusé

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES
GOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA
DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

Apologised/Excusé

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Lida KUUSRAINEN
Legal Advisor, EU Delegation to the Council of Europe, Strasbourg

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

**CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE
(CEP)**

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, The Netherlands

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Alison HANNAH
Executive Director

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHKE
Executive Director, P.O.Box 13635, 2501 EP The Netherlands

RAN P&P WORKING GROUP / GROUPE DE TRAVAIL PRISON & PROBATION RAN

Finn GRAV
Senior Advisor, Chair of the Prison and Probation Working Group (RAN P&P), Norway

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Almut SCHRÖDER
Administrator/ Administratrice

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Apologised/Excusé

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME
DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA
LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Irina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Givi MIKANADZE
Programme Manager, Criminal Law Co-operation Unit / Responsable de Projet, Unité de coopération droit pénal

Christine COLEUR
Assistant to the PC-CP / Assistante auprès du PC-CP

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Corinne McGEORGE
Chloé CHENETIER
Bettina LUDEWIG